

Strasbourg le 12 juin 2018

Compte rendu rapide du CTL du 11 juin.

Nous avons lu la déclaration liminaire suivante commune à Solidaires et la CGT :

L'ordre du jour du ce CTL nous laisse un peu perplexes.

Nous sommes le 11 juin, date à laquelle le gouvernement avait laissé entendre qu'il divulguerait les conclusions de la commission Action Publique 2022, déjà reporté trois fois.

Ne croyez pas que nous sommes impatients d'en connaître la teneur, qui, n'en doutons pas, mettra encore plus à mal nos missions et nos conditions d'exercice.

Cependant il nous est difficile de faire comme si de rien n'était, de discuter de l'ASR. Ces fermetures et déstructurations ne sont-elles que les entrées, le plat de résistance restant à venir ?

Pourquoi faire le CTL avant les annonces de CAP22 qui peuvent le rendre caduque, ou avant le CTR de début juillet ? Solidaires et la CGT s'opposent à toute annonce ou déstructuration basée sur d'hypothétiques suppressions d'emplois. À moins que vous ne disposiez d'un plan B et d'informations supplémentaires que nous ne connaissons qu'en fin d'année...

Concernant le rapport d'activité, vous fournissez un cahier statistique dépourvu de la moindre analyse, de la moindre recherche des causes de la baisse des indicateurs de performance auxquels vous êtes tant attachés, et bien sûr de la moindre ébauche de solution pour y remédier. Nous sommes de même surpris de l'indisponibilité d'éléments de comparaison de 2016 pour des sujets pourtant essentiels.

Quant aux conditions de travail (et non pas de vie au travail comme vous les nommez, terme qui laisse à penser que c'est le bien-être que recherchent les agents), il s'agit bien de la manière dont nous devons tenter d'exercer nos métiers en toute conscience professionnelle malgré le manque d'effectifs, la surcharge de travail, le changement de philosophie à l'égard du service à l'utilisateur.

Il s'agit également de ne pas se laisser envahir par l'angoisse du lendemain dans un contexte politique et social notoirement anti-fonctionnaire.

Et nous en revenons à l'épée de Damoclès nommée CAP22.

En conclusion, nous allons participer à ce CTL, jouer notre rôle de représentants des personnels tout en exigeant de vous que vous soyez transparents quant à l'avenir des collègues et des missions de la DRFIP 67.

1) Le premier sujet qui fâche est nommé « ADAPTATION DES STRUCTURES DU RESEAU » (ASR)

Il s'agit en fait de fermetures de sites et de services soit :

- fermetures de 5 trésoreries :

Benfeld dont l'activité est transférée à Erstein

Hochfelden dont l'activité est transférée à Truchtersheim

La Petite Pierre dont l'activité est transférée à Bouxwiller

Rosheim dont l'activité est transférée à Obernai

Villé dont l'activité est transférée à Sélestat

- fermeture du SIE d'Erstein dont l'activité est transférée à Sélestat

Comme toujours dans ces circonstances nous nous opposons fortement à la méthode qui consiste à sacrifier des postes en supprimant des emplois pour les affaiblir, puis à les fermer au soulagement général, y compris des collègues qui n'en peuvent plus.

Le Directeur affirme que les réorganisations sont indépendantes de CAP22 et que le peu d'attractivité pour les jeunes agents des postes excentrés plaide pour des regroupements.

Bien sûr nous votons contre, une organisation syndicale s'abstient.

Solidaires en profite pour demander au Directeur ce qu'il en est du regroupement des cellules CSP au PCR. Pour lui ce n'est pas d'actualité et cette question sera gérée par la directrice qui lui succédera.

Le regroupement des pôles CE, des antennes du PCR, et la suppression d'autres SIE ne sont pas non plus à l'ordre du jour selon lui.

Solidaires ne perd pas de vue cependant d'une part le changement de direction, d'autre part les annonces gouvernementales, donc restons vigilants.

2) Conditions de travail

Desormais nous avons décidé de ne plus employer l'expression « conditions de vie au travail », mais conditions de travail.

Nous ne recherchons pas le bien être, ni de « bien vivre au travail » mais d'exercer nos missions dans des conditions normales et non pathogènes.

La Direction nous présente l'outil statistique dit « Tableau de bord de veille sociale (TBVS) » qui met notre quotidien en statistiques (grèves, écarternements, congés non pris, maladies etc)...

Nous constatons que ce TBVS est moins détaillé que celui de l'année dernière et que la Direction considère qu'il ne fait pas « ressortir de situation hors normes ».

Quand un problème est détecté la tentation est de l'individualiser et de l'expliquer par des raisons de fragilité personnelle.

Or nous considérons que c'est l'organisation du travail qui génère le mal être voire la souffrance au travail et que si nous améliorons l'organisation du travail les questions prétendument personnelles disparaîtront.

3) Point sur la fin d'activité du Pôle de régularisation départemental (PRD)

L'opportunité pour les contribuables de régulariser leur situation fiscale dans des conditions optimales est terminée, ce service est donc amené à disparaître d'ici la fin de l'année.

C'est un service sans existence officielle les collègues qui y exercent doivent donc rejoindre un poste, voire leur poste initial s'ils étaient détachés.

Rien n'est encore décidé fermement, une réunion à Paris le 18 juin sellera le sort des PRD et des agents qui y travaillent.

On navigue à vue, nous engageons les collègues concernés à nous saisir en cas de difficultés.

4) Bilan de la formation professionnelle 2017 et plan de formation 2018

Solidaires tient à rappeler que si la formation continue dans le 67 se déroule globalement correctement, il n'en est pas de même de la formation initiale actuellement remise en cause par la direction générale.

Nous avons réaffirmé notre attachement à une formation généraliste sur la DGFIP qui permet d'intégrer les grands principes et facilite le passage ultérieur d'un métier à un autre.

Solidaires a également dénoncé le recours à la e-formation au détriment des stages en présentiel.

La Direction a visiblement du mal à comprendre qu'il n'est pas si simple « de se fixer un créneau horaire pendant ses heures de travail et de s'y tenir ».

Gageons que d'aucuns ignorent ce que signifie la pression d'une lourde charge de travail.

5) Rapport d'activité

Le Directeur nous rappelle que le rapport d'activité de la DRIP est destiné au préfet, à la presse, bref à faire reluire la DRFIP 67 hors de ses murs.

A partir de là la messe est dite, car bien que nous contestions la réussite de plusieurs projets mis en valeur, par exemple, la fusion SIP-CDIF, la création du PGD, la politique d'accueil, il n'est pas question pour le Directeur de se (nous) tirer une balle dans le pied !

Conclusion :

Un CTL pour rien ? On en est pas loin, entre le départ du Directeur actuel, l'incertitude quant à l'avenir des missions de la DGFIP et les suppressions d'emploi massives, il est impossible de se projeter.

Donc gardez courage pour travailler et la foi pour combattre le moment venu